



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Commission régionale de la forêt et du bois Auvergne-Rhône-Alpes

18 décembre 2017





PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



- Introduction - Priorités de la politique forêt-bois en Auvergne-Rhône-Alpes
- Plan départemental de protection des forêts contre les incendies de la Drôme
- Mise en œuvre du FEADER
- Élaboration du programme régional forêt-bois
- Élaboration du schéma régional biomasse
- Arrêté relatif aux matériels forestiers de reproduction
- Questions diverses

FORÊTS
GÉRONES
AUTREMENT





PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

- Introduction - Priorités de la politique forêt-bois en Auvergne-Rhône-Alpes
- Plan départemental de protection des forêts contre les incendies de la Drôme
- Mise en œuvre du FEADER
- Élaboration du programme régional forêt-bois
- Élaboration du schéma régional biomasse
- Arrêté relatif aux matériels forestiers de reproduction
- Questions diverses

FORÊTS
GÉRONES
AUTREMENT



Plan régional en faveur de la filière forêt-bois



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

- **Délibération approuvée à l'unanimité en Assemblée plénière du 29 septembre 2017**
- **Le soutien régional s'articule autour de 4 axes majeurs :**
 - Mobiliser plus et mieux les bois de nos massifs
 - Renforcer la compétitivité et la modernisation des entreprises
 - Améliorer l'innovation, la logistique et la structuration de la filière
 - Promouvoir et développer la construction en bois local

=> 10 dispositifs et 4 appels à projets sont mis en place, pour répondre aux différents enjeux identifiés lors des assises régionales de la filière forêt-bois du 24 novembre 2016





PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Plan régional en faveur de la filière forêt-bois

- Un budget global de 52 M € sur la période 2017-2021 (5 ans) pour soutenir les entreprises et les acteurs de la filière forêt-bois régionale (37 M € de crédits régionaux et 15 M € de crédits FEADER).

=> **Soit un budget régional de 7,4 M € / an**, en augmentation de 2 M € par rapport à l'ancienne politique forêt-bois :

- 5,9 M € / an en investissement (+75% par rapport aux anciennes politiques forêt-bois d'Auvergne et de Rhône-Alpes)
- 1,5 M € / an en fonctionnement (-25%)

Ce budget permet de mobiliser directement plus de 3 M € de crédits FEADER par an.



Ordre du jour

- Introduction - Priorités de la politique forêt-bois en Auvergne-Rhône-Alpes
- **Plan départemental de protection des forêts contre les incendies de la Drôme**
- Mise en œuvre du FEADER
- Élaboration du programme régional forêt-bois
- Élaboration du schéma régional biomasse
- Arrêté relatif aux matériels forestiers de reproduction
- Questions diverses



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**FORÊTS
GÉRONES
AUTREMENT**





PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

- Une évaluation du plan précédent (2007-2015) : bilan de la mise en œuvre des actions
- Un rapport de présentation
 - bilan descriptif des incendies et analyse de leurs principales causes
 - état des lieux des stratégies mises en œuvre en matière de prévention, de surveillance et de lutte contre les incendies, considérées dans leur ensemble
- Un document d'orientation
 - Actions prévues (durée 10 ans)
- Des documents graphiques



Méthode d'élaboration

- 3 réunions du comité de pilotage
 - Lancement de la démarche (septembre 2016)
 - Présentation du bilan (mars 2017)
 - Plan d'action et cartographie du risque (septembre 2017)
- 4 réunions de travail
 - 2 réunions sur la cartographie de l'aléa et du risque
 - 2 ateliers de travail sur le plan d'action
- Entretiens bilatéraux
 - Avec l'ensemble des partenaires
 - Phase de bilan / diagnostic



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes





- Objectifs
- Situation actuelle
- Mesures prévues
- Secteurs concernés
- Porteur de l'action / Partenaires associés
- Objectifs à atteindre et indicateurs de suivi
- Calendrier de réalisation

Structure des fiches actions

Action n°1 : Animer le réseau brûlage dirigé

Objectifs

- ◆ Maîtriser le risque de dépôts de feu et les déboisements liés aux travaux agricoles nécessitant l'usage du feu
- ◆ Développer à terme la possibilité d'utiliser le feu tactique.

Situation actuelle

Conformément à l'Arrêté préfectoral réglementant l'emploi du feu (article 10), l'équipe départementale de brûlage dirigé intervient après avis de la DDT et du SDIS, à la demande des propriétaires de collectivités publiques, ou d'associations agricoles autorisées mandataires par des propriétaires des terrains concernés.

Faute de demande émanant du milieu agricole, les chantiers réalisés par la cellule brûlage dirigé ont été réduits : moins d'un chantier par an et 1 ha par an en moyenne. Un brûlage test a été réalisé en forêt de Sanno dans un Espace Naturel Sensible avec un objectif de renouvellement du milieu pour préserver la biodiversité dans les pelouses d'altitude.

Mesures prévues

- ◆ Maintenir la compétence de la cellule brûlage dirigé départementale, en réalisant des chantiers de maintien réguliers et en réalisant un tour d'expérience sur chaque opération
- ◆ Former de nouveaux équipiers et chefs de chantier
- ◆ Développer un partenariat avec les départements voisins pour assurer une pratique suffisante.
- ◆ Communiquer en direction du monde agricole sur l'existence de la cellule pour accompagner des évènements et diffuser le savoir faire
- ◆ Les brûlages seront réalisés dans le respect de contraintes liées à la pollution de l'air et des périodes sensibles pour préserver la faune et la flore.

Secteurs concernés

Tout le département

Porteur de l'action	Partenaires associés
DDT	SDIS, ONF, Chambre d'Agriculture, cellules brûlages dirigés des départements voisins, ADEM

Indicateurs de suivi	Situation de suivi	
	actuelle	Objectif à atteindre
Nombre de chefs de chantier formés	1	2
Nombre d'équipiers formés	5	5
Surface traitées annuellement en brûlage dirigé par la cellule (en Dôme et autres déboisements)	1 ha/an	2 chantiers de brûlage / an

Calendrier de réalisation

Mesure	Calendrier de réalisation										
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2028
Formation de nouveaux équipiers et chefs de chantiers	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Réalisation des opérations de brûlages dirigés	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X



Ordre du jour

- Introduction - Priorités de la politique forêt-bois en Auvergne-Rhône-Alpes
- Plan départemental de protection des forêts contre les incendies de la Drôme
- **Mise en œuvre du FEADER**
- Élaboration du programme régional forêt-bois
- Élaboration du schéma régional biomasse
- Arrêté relatif aux matériels forestiers de reproduction
- Questions diverses



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes





PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Mise en œuvre du FEADER

Programmation 2014-2020 du FEADER, avec deux programmes de développement rural (PDR) :

- Maquette Auvergne : 16,3 M € (dont environ 1,5 M € via LEADER)
- Maquette Rhône-Alpes : 24,07 M € (dont plus de 4 M € via LEADER)
- Travail d'harmonisation sur les 2 PDR prévu début 2018, avec convergence des mesures et arbitrages : fermeture de plusieurs types d'opération.
 - ◆ Les crédits restent dédiés intégralement aux projets forêt-bois
- Développement des outils d'instruction par la Région, pour faciliter la mise en paiement des dossiers par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) : livraison 1^{er} trimestre pour la desserte forestière et les aides aux entreprises, 2^{ème} semestre pour les autres mesures.





PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

FORÊTS
GÉRONNS
AUTREMENT

Mise en œuvre du FEADER

■ Etat d'avancement en Auvergne

Type d'opération	Maquette prévisionnelle (en millions d'euros)	Nombre de dossiers engagés depuis 2014	Crédits engagés	Crédit restants	Taux de consommation
4.3.1 Desserte forestière	6,7	119	4,55	2,15	68%
6.4.3 Micro et petites entreprises	1	<i>Ouverture mi 2018</i>	0	1	0%
8.5 Prévention et réparation dommages	1,2	<i>Fermeture 2018</i>	0	1,2	0%
8.5 Résilience des forêts	1	<i>Fermeture 2018</i>	0	1	0%
8.6 Investissement - exploitation forestière	3,5	<i>Ouverture mi 2018</i>	0	3,5	0%
16.7 Stratégies locales	1,4	15	0	1,4	0%
19.20 LEADER	1,5	5	0,2	1,3	13%
Total	16,3	139	4,75	11,55	29%



Mise en œuvre du FEADER

■ Etat d'avancement en Rhône-Alpes

Type d'opération	Maquette prévisionnelle (en millions d'euros)	Nombre de dossiers engagés depuis 2014	Crédit engagés	crédit restants	Taux de consommation
4.31 Desserte forestière	9	239	6,2	2,8	69%
4.32 câble aérien	1,5	13	0,06	1,44	4%
6.42 Micro et petites entreprises	2,64	29	1,2	1,44	45%
8.30 DFCI	1,1	12	0,16	0,94	15%
8.51 Services écosystémiques	0,7	<i>Fermeture en 2018</i>	0	0,7	0%
8.52 RTM	0,45	28	0,28	0,17	62%
8.61 Investissement - exploitation forestière	3,4	82	2,48	0,92	73%
8.62 Soutien aux futaies	0,78	<i>Fermeture en 2018</i>	0	0,78	0%
16.71 Stratégies locales	2	12	0,25	1,75	13%
19.20 LEADER	2,5	15	0,1	2,4	4%
Total	24,07	430	10,73	13,34	45%



Ordre du jour

- Introduction - Priorités de la politique forêt-bois en Auvergne-Rhône-Alpes
- Plan départemental de protection des forêts contre les incendies de la Drôme
- Mise en œuvre du FEADER
- **Élaboration du programme régional forêt-bois**
- Élaboration du schéma régional biomasse
- Arrêté relatif aux matériels forestiers de reproduction
- Questions diverses



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**FORÊTS
GÉRONES
AUTREMENT**





PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Ce que dit le code forestier

- Un programme national de la forêt et du bois précise les orientations de la politique forestière pour une durée maximale de 10 ans
- Dans un délai de deux ans suivant l'édiction du PNFB, un programme régional de la forêt et du bois adapte à chaque région les orientations et les objectifs du programme national de la forêt et du bois. Il fixe, par massif forestier, les priorités économiques, environnementales et sociales et les traduit en objectifs. Il définit des critères de gestion durable et multifonctionnelle et des indicateurs associés. Il identifie les massifs forestiers à enjeux prioritaires pour la mobilisation du bois. Il précise les conditions nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers, notamment au regard de l'équilibre sylvo-cynégétique. Il définit un itinéraire de desserte des ressources forestières en s'appuyant sur les référentiels géographiques et forestiers de l'Institut national de l'information géographique et forestière. Il définit les actions à mettre en œuvre dans la région.
- Il est élaboré par la commission régionale de la forêt et du bois, soumis à la participation du public par l'autorité administrative compétente de l'Etat, et arrêté par le ministre chargé des forêts.





PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

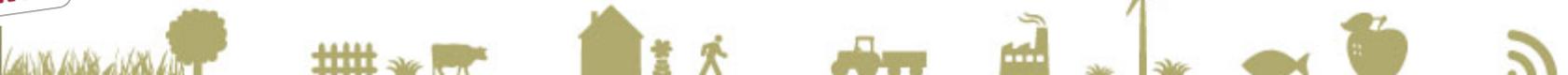
La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Le Programme national forêt bois

- Soumis à l'avis du comité stratégique de filière bois le 08 mars dernier
- Transmis à l'autorité environnementale en avril, accompagné d'une évaluation environnementale stratégique. Réponse de l'AE en juillet.
- Consultation du public ouverte le 17 octobre 2016 pour 3 semaines - 155 réponses reçues
- Approuvé par le décret n° 2017-155 du 8 février 2017 → début du délai de 2 ans pour l'élaboration du PRFB
- Les objectifs pour les 10 prochaines années
 - Créer de la valeur en France, en mobilisant la ressource durablement
 - Répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer aux projets de territoires
 - Conjuguer atténuation et adaptation des forêts au changement climatique
 - Développer des synergies entre forêt et industrie
- Un plan d'action
- Une grande place laissée aux programmes régionaux

FORÊTS
GÉRONES
AUTREMENT



PRFB – méthode validée



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

- Faire deux documents distincts : PRFB et Contrat de filière
- Un document synthétique, qui renvoie vers des chartes ou conventions
- Travailler de manière concomitante sur les directives régionales d'aménagement-schéma régional d'aménagement-schéma régional de gestion sylvicole
- Réaliser une évaluation environnementale *in itinere*
- Mettre en place des groupes de travail transversaux
- Et décliner un diagnostic par massif

FORÊTS
GÉRONES
AUTREMENT



PRFB – où en sommes nous ?

- L'évaluation environnementale a été confiée au CEREMA en quasi régie
 - Contrat signé le 14 décembre 2016
 - 73 810 euros pris en charge par la DRAAF
 - Intégration possible des DRA-SRA-SRGS dans l'EES



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



PRFB – où en sommes nous ?

- Constitution de 4 groupes de travail, réunis chacun 2 fois
 - GT n°1 - Assurer la pérennité de la forêt et d'une ressource en bois de qualité, adaptée aux besoins
 - GT n°2 - Prendre en compte la multifonctionnalité des forêts
 - GT n°3 - Favoriser la mobilisation de la ressource bois
 - GT n°4 - Valoriser au mieux la ressource locale
- Mise en place d'une plateforme collaborative sur ReseauTerr
- Réception de contributions spontanées



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



PRFB – où en sommes nous ?

- Découpage de la région en 22 massifs en tenant compte des surfaces forestières, des cohérences écologiques, des EPCI, des départements, des territoires LEADER et des Chartes forestières de territoire.
- Désignation d'un pilote par massif
- Mise à disposition de données par massif (IGN, INSEE, Enquête annuelle de branche)
- Diagnostic : état des lieux et priorités



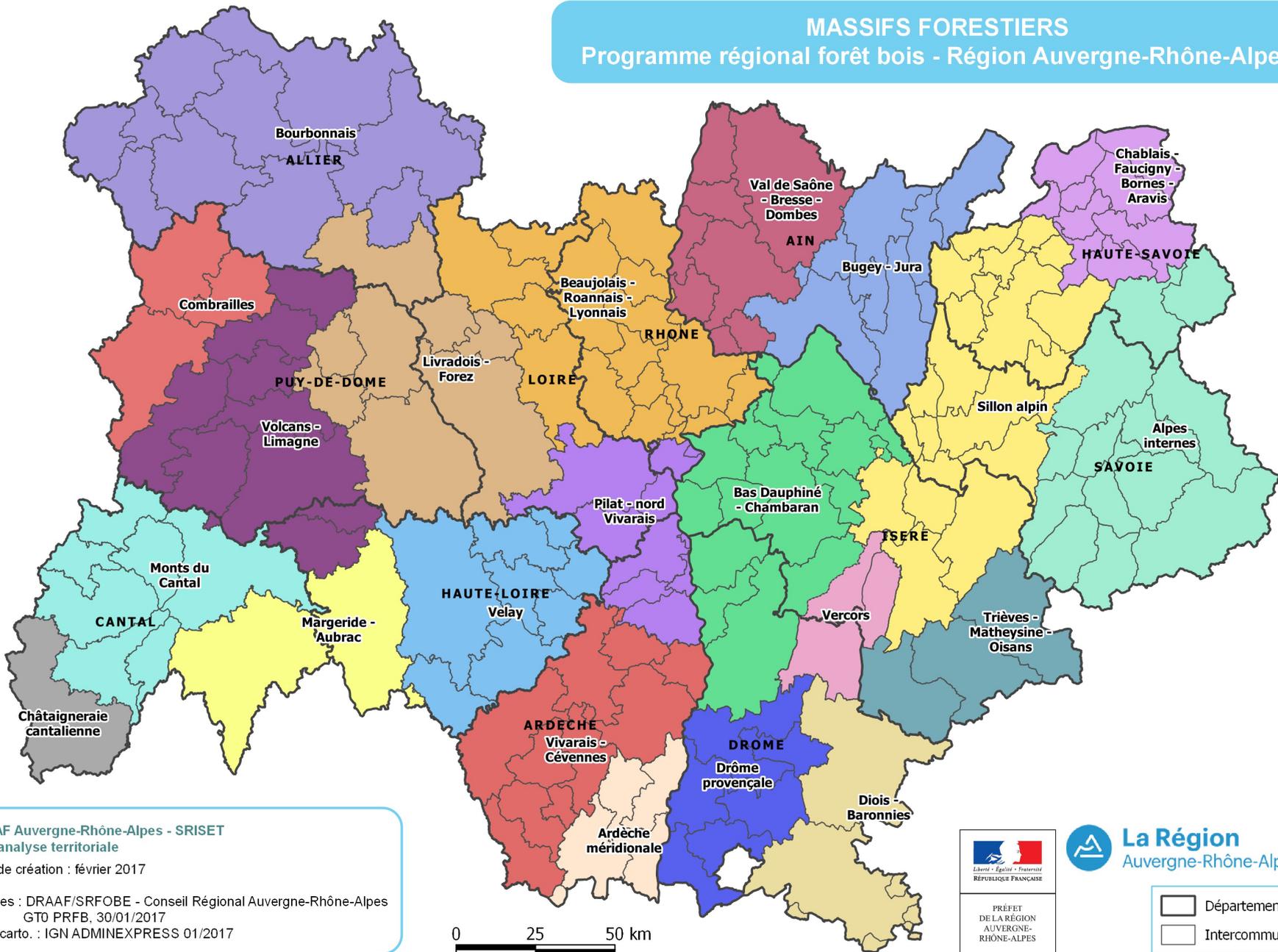
PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



MASSIFS FORESTIERS

Programme régional forêt bois - Région Auvergne-Rhône-Alpes



DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes - SRISSET
Pôle analyse territoriale

Date de création : février 2017

Sources : DRAAF/SRFOBE - Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
GT0 PRFB, 30/01/2017

Fond carto. : IGN ADMINEXPRESS 01/2017

0 25 50 km



PRFB – les documents présentés

- 22 diagnostics par massif
- Un plan détaillé
 - Etat des lieux
 - Priorités
 - Plan d'action (fiches)



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



FORÊTS
GÉRONES
AUTREMENT





PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

PRFB – Priorités régionales

- 3.1 Assurer la pérennité de la forêt et d'une ressource en bois de qualité, adaptée aux besoins
 - 3.1.1 Créer des conditions favorables au renouvellement durable de la ressource
 - 3.1.2 Anticiper le changement climatique
 - 3.1.3 Améliorer la qualité des bois

- 3.2 Prendre en compte la multifonctionnalité des forêts
 - 3.2.1 Préserver la biodiversité
 - 3.2.2 Optimiser l'effet carbone des forêts
 - 3.2.3 Renforcer la fonction de protection de la forêt
 - 3.2.4 Préserver la ressource en eau
 - 3.2.5 Répondre aux attentes sociétales (paysage, accueil) sans pénaliser l'exploitation



PRFB – Priorités régionales



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



- 3.3 Favoriser la mobilisation de la ressource bois
 - 3.3.1 Développer la demande en bois d'œuvre
 - 3.3.2 Identifier et quantifier les gisements de mobilisation supplémentaires
 - 3.3.3 Lever les freins à la mobilisation (accessibilité, morcellement...)
 - 3.3.4 Dynamiser la sylviculture
 - 3.3.5 Créer les conditions favorables : formation, communication, sensibilisation, innovation

- 3.4 Valoriser au mieux la ressource locale
 - 3.4.1 Développer les usages du bois local
 - 3.4.2 Créer les conditions favorables à la valorisation du bois local
 - 3.4.3 Optimiser la chaîne de valeur

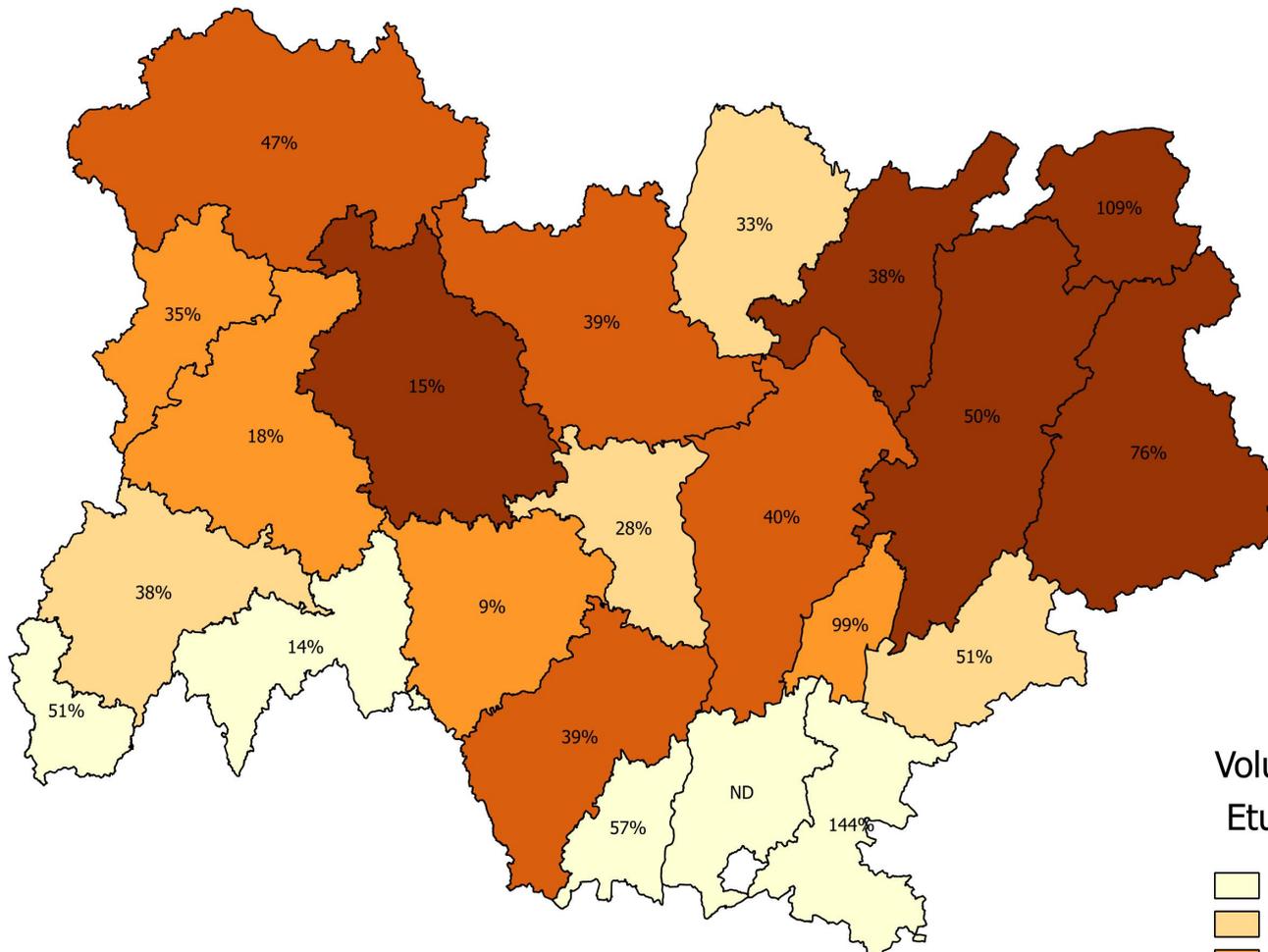




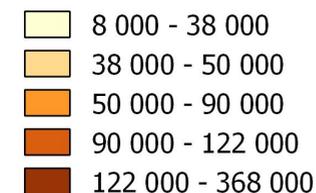
PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

PRFB – Priorités régionales



Volume supplémentaire 2026
Etude ADEME IGN FCBA



FORÊTS
GÉRONES
AUTREMENT



PRFB – Programme d'actions

■ 4.1 Actions vers l'amont

- 4.1.1 Promouvoir la gestion durable des forêts, autour des documents de gestion durable
- 4.1.2 Prendre en compte les enjeux du renouvellement dans les documents de cadrage régionaux (DRA / SRA/SRGS)
- 4.1.3 Mettre la connaissance au service de la gestion forestière
- 4.1.4 Favoriser le regroupement
- 4.1.5 Limiter les risques
- 4.1.6 Valoriser les services écosystémiques
- 4.1.7 Faciliter l'exploitation et le transport du bois, de l'intérieur du massif à la scierie



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



FORÊTS
GÉRONES
AUTREMENT



PRFB – Programme d'actions

- 4.2 Actions vers l'aval
 - 4.2.1 Mieux connaître les marchés et leurs attentes (veille et diffusion)
 - 4.2.2 Accompagner les entreprises (faciliter l'accès aux aides, soutenir les projets collectifs, services aux ETF, renouvellement des entreprises, parcours d'installation...)
 - 4.2.3 Développer l'usage du bois local (sensibilisation des prescripteurs, communication, marchés publics...)
 - 4.2.4 Développer des produits innovants
 - 4.2.5 Qualifier les ressources disponibles
 - 4.2.6 Trouver des débouchés pour le sapin



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



PRFB – Programme d'actions



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



- 4.3 Actions transversales (cf. GT4)
 - 4.3.1 Structuration de la filière
 - 4.3.2 Actions de communication vers le grand public
 - 4.3.3 Développer l'attractivité des métiers et agir sur la formation
 - 4.3.4 Utiliser les nouvelles technologies
 - 4.3.5 Faciliter la prise en compte des réglementations

- 4.4 Propositions d'actions expérimentales ou sous conditions d'évolution de la réglementation



PRFB – le calendrier 2018

- Réception des réactions aux documents distribués → 31 janvier
- Examen et intégration des contributions → 31 mars
- Constitution de groupes de travail sur des sujets identifiés
 - Réunion du comité sylvocynégétique
 - GT sur la mobilisation par massif
- Soumission d'une v1 à la CRFB → juin 2018
- Autorité environnementale
- Consultation du public
- Intégration des remarques



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Ordre du jour

- Introduction - Priorités de la politique forêt-bois en Auvergne-Rhône-Alpes
- Plan départemental de protection des forêts contre les incendies de la Drôme
- Mise en œuvre du FEADER
- Élaboration du programme régional forêt-bois
- Élaboration du schéma régional biomasse
- Arrêté relatif aux matériels forestiers de reproduction
- Questions diverses



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



FORÊTS
GÉRONES
AUTREMENT





PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Le schéma régional biomasse (SRB)

- Un schéma prévu par la loi
 - Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015
 - Copilotage Etat Région
 - Schéma soumis à évaluation environnementale stratégique
- Champ = toute biomasse susceptible d'un usage énergétique
 - Biomasse forêt-bois
 - Biomasse agricole et agroalimentaire
 - Biomasse déchets
- Objectifs
 - Mobiliser plus (atteindre les objectifs de la politique énergétique)
 - Mobiliser mieux (critères de gestion durable et hiérarchie des usages)
- Un ensemble cohérent... malgré des pas de temps différents
 - Conformité avec le programme régional de la forêt et du bois
 - Cohérence avec le plan régional de prévention et de gestion des déchets

FORÊTS
GÉRONTS
AUTREMENT



SRB – Avancement des travaux



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



- **Elaboration en régie Etat Région**
- **Comités techniques et de pilotage** : juillet 2016 à octobre 2016
- **Ateliers techniques, par thématique** : novembre 2016 à janvier 2017
- **Lancement évaluation environnementale stratégique** : août 2017
- **Elaboration et rédaction du diagnostic** : 2017
 - Présentation en comité technique : 12 décembre 2017
 - Présentation en comité de pilotage : 21 décembre 2017
- **Elaboration du plan d'actions** : en cours
 - Groupes de travail : janvier février 2018
 - Rédaction plan d'actions : avril mai 2018
- **Fin des travaux** : été 2018





PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Éléments saillants du diagnostic SRB

- La biomasse forêt-bois représente une énergie supplémentaire disponible de l'ordre de 750 000 Tep par an à l'horizon 2035, dans le respect des critères de hiérarchie des usages et de gestion durable
- Forêt s.s. et produits connexes de scierie représentent plus de 80 % de ce résultat, le potentiel de bois hors forêt étant limité
- Le potentiel forêt-bois est du même ordre de grandeur que le potentiel biomasse agricole et nettement supérieur au potentiel déchets
- Sa mobilisation permettrait de doubler la puissance des chaufferies industrielles et collectives existantes (1 500 chaufferies - 1,1 GW)
- Ce calcul est assorti de nombreuses hypothèses parmi lesquelles :
 - scénario de gestion dynamique : pvt de 70 % de l'acct au lieu de 50%
 - tout le BIBE supplémentaire est orienté vers l'énergie, ainsi que les produits connexes de scierie générés par la récolte de BO supplémentaire
 - inversement : pas de récolte supplémentaire des menus bois
- Le développement du bois-énergie doit s'ancrer dans une politique forestière globale

FORÊTS
GÉRONES
AUTREMENT



Ordre du jour

- Introduction - Priorités de la politique forêt-bois en Auvergne-Rhône-Alpes
- Plan départemental de protection des forêts contre les incendies de la Drôme
- Mise en œuvre du FEADER
- Élaboration du programme régional forêt-bois
- Élaboration du schéma régional biomasse
- **Arrêté relatif aux matériels forestiers de reproduction**
- Questions diverses



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes





PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Arrêté régional

Matériels forestiers de reproduction

- Fusion des deux réglementations régionales
 - arrêté MFR Auvergne du 24/03/2010
 - arrêté MFR Rhône-Alpes du 12/05/2015
- Nouvelles « fiches espèces » IRSTEA – changement climatique
 - cèdre de l'Atlas, chêne pédonculé, chêne sessile, chêne rouge, douglas vert, épicéa commun, hêtre, mélèze d'Europe, pin maritime, pin sylvestre, sapin pectiné...
- Précision du zonage pour les consignes d'utilisation
 - échelle des sylvo-écorégions, principalement
 - lecture facilitée par une cartographie dynamique en ligne :
http://carto.datar.gouv.fr/1/materiel_forestier_reproduction.map



Arrêté régional Matériels forestiers de reproduction

carto.data.gouv.fr/1/materiel_forestier_reproduction.map

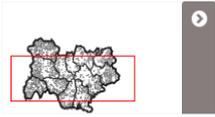
Les plus visités Débuter avec Firefox

Matériel forestier de reproduction

Localiser Données

Données

- Chêne sessile (Quercus petraea)
- Chêne vert (Quercus ilex)
- Cormier (Sorbus domestica)
- Douglas vert (Pseudotsuga menziesii)
- Épicéa commun (Picea abies)**
- Érable champêtre (Acer campestre)
- Érable plane (Acer platanoides)
- Érable sycomore (Acer pseudoplatanus)
- Hêtre (Fagus sylvatica)
- Mélèze d'Europe



20 résultats

Épicéa commun
PAB (Picea abies) (18 résultats)

		catégorie	recommandation	provenance	altitude	changement clim.	remarque	nom zone	code espèce
1	Q	S	conseillé	PAB 505	600 m < alti. < 1400 m	-		Préalpes du Nord	PAB
2	Q	S	conseillé	PAB 505	600 m < alti. < 1400 m	-		Préalpes du Nord	PAB
3	Q		conseillé	aucune recommandation	alti. < 600 m	-		Préalpes du Nord	PAB
4	Q		conseillé	aucune recommandation	alti. < 600 m	-		Préalpes du Nord	PAB



Matériels forestiers de reproduction

■ Concertation

- GT réuni le 13/2/2017 : SNPF, CNPF-IDF, Coopératives, ONF, FRAPNA, FRANE, DRAAF
- et consulté par écrit en août 2017

■ Proposition d'ajustement du projet transmis à la CRFB

- mise en cohérence avec l'arrêté ministériel du 29 novembre 2003 (normes applicables à la production de MFR) : douglas, pins noirs, pin sylvestre
- mais catégories de dimension des plants ne correspondant pas à celles habituellement commercialisées

		HAUTEUR en cm	DIAMETRE minimum au collet en mm
Douglas vert	racines nues	25 - 40	5
		40 - 50	6
		50 - 65	7
		65 - 80	9
		80 et +	12

à remplacer par :

		HAUTEUR en cm	DIAMETRE minimum au collet en mm
Douglas vert	racines nues	25 - 40	5
		30 - 60 (*)	6
		40 - 60 (*)	7
		60 et + (*)	9

(*) : en application de l'arrêté ministériel du 29/11/2003, le diamètre minimum au collet des plants est le suivant :
- 50 cm : 7 cm
- 65 cm : 9 cm
- 80 cm : 12 mm



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Arrêté régional

Matériels forestiers de reproduction

- Plants de douglas en godets de 200 cm³
 - demande de la coopérative CFBL, pour faciliter les reboisements dans un contexte de non-renouvellement des peuplements FFN après coupe
 - soutien par courrier cosigné par le CRPF, FRANSYLVA, les coopératives forestières Auvergne-Rhône-Alpes, le cabinet d'experts forestiers Coudert et l'association de gestionnaires forestiers AGEFOR
 - des réserves techniques formulées par le syndicat national des pépiniéristes forestiers et les DRAAF : hylobe, sensibilité climatique, concurrence herbacée, prospection racinaire (fertilité / pénétrabilité hétérogènes)
 - des expérimentations menées par CFBL et FCBA depuis 2005 en région Limousin, en contexte océanique et sur sols bruns forestiers

→ proposition d'éligibilité des godets de 200 cm³, dans les sylvo-écorégions aux conditions de sol, de climat et d'altitude proches de celles du Limousin





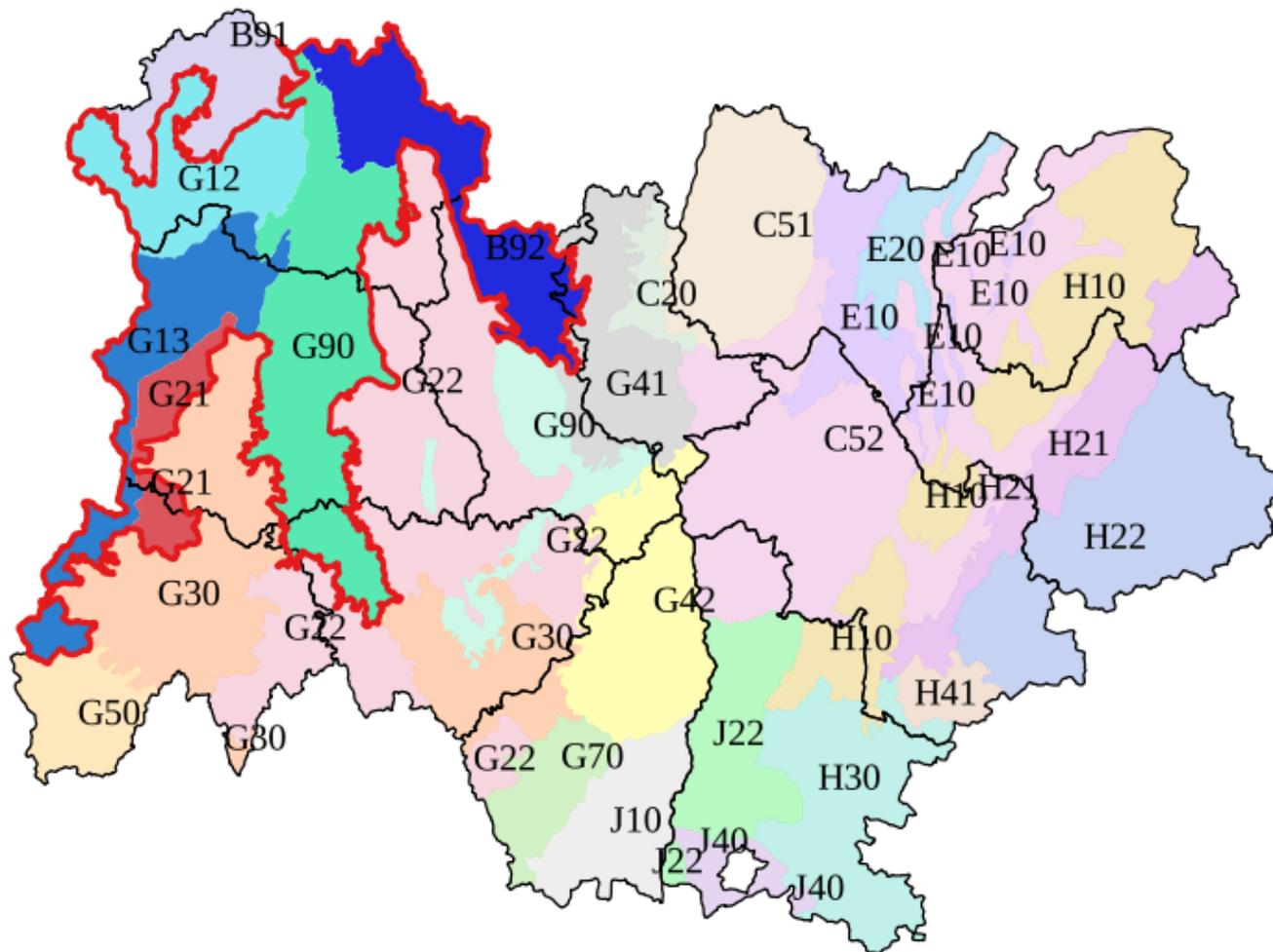
PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Arrêté régional

Matériels forestiers de reproduction



FORÊTS
GÉRONES
AUTREMENT



Ordre du jour

- Introduction - Priorités de la politique forêt-bois en Auvergne-Rhône-Alpes
- Plan départemental de protection des forêts contre les incendies de la Drôme
- Mise en œuvre du FEADER
- Élaboration du programme régional forêt-bois
- Élaboration du schéma régional biomasse
- Arrêté relatif aux matériels forestiers de reproduction
- Questions diverses



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

